



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Forum PME

KMU-Forum

Forum PMI

### TRADUCTION

CH-3003 Berne, Forum PME

#### **Par courriel**

[Rechtsdienst@swisstopo.ch](mailto:Rechtsdienst@swisstopo.ch)

Office fédéral de topographie swisstopo  
Seftigenstrasse 264  
3084 Wabern

Spécialiste : mup  
Berne, le 05.04.2024

### **Modification de la loi sur la géoinformation**

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 8 février 2024, sur le projet de modification de la loi sur la géoinformation (LGéo). Nous remercions M. Christophe Käser, responsable du secteur Mensuration officielle et cadastre RDPPF de swisstopo, pour sa participation à cette séance, au cours de laquelle il nous a présenté les différents éléments du projet.

La modification de la loi sur la géoinformation vise à créer les bases légales d'un cadastre des conduites suisse (CCCH), qui mettra à disposition des géodonnées sur les conduites en surface et souterraines ainsi que sur les infrastructures afférentes. Cela sous une forme harmonisée, dans la qualité requise et sur l'intégralité du territoire. Il s'agira ainsi de contribuer à mieux sécuriser les conduites et les infrastructures lors d'interventions en sous-sol, de faciliter le passage au numérique et la coordination au niveau de la planification, de l'étude de projets et de la construction. Le but est d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement de la société en énergie, en eau et en communication, l'élimination des déchets et de simplifier la planification des d'infrastructures.

Le Forum PME est favorable aux objectifs poursuivis par ce projet, il ne soutient toutefois qu'à certaines conditions la mise sur pied d'un CCCH. Nous estimons qu'il est discutable que swisstopo étende toujours davantage ses prestations dans des domaines qui relèvent traditionnellement du secteur privé. En outre plusieurs cantons (comme p.ex. Berne) disposent déjà d'un cadastre au même contenu que celui prévu par la Confédération. Selon les informations fournies dans le rapport explicatif, la mise en place du cadastre à l'échelle nationale peut être fondée sur l'art. 75a, al. 1 et 2 de la Constitution fédérale. La question de savoir s'il existe une base légale suffisante a été examinée dans le cadre d'une expertise. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été publiée et qu'aucune possibilité de la consulter n'ait été prévue dans le cadre de la procédure de consultation.

#### **Forum PME**

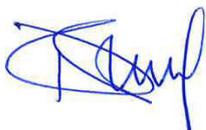
Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32  
kmu-forum-pme@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

Une des conditions indispensables à la mise en place d'un CCCH est, à nos yeux, son utilité pour les utilisateurs finaux. Cela signifie que le modèle de données devra être suffisamment détaillé. Des données agrégées, informant par exemple de l'emplacement approximatif d'une conduite, ne seraient pas utiles pour la planification d'infrastructures et entraîneraient un surcroît de travail pour les maîtres d'ouvrage. Les utilisateurs finaux devront en outre pouvoir compter sur un accès simple au CCCH. Une procédure d'inscription compliquée aurait pour conséquence que les services de collecte de données (p. ex. les géomètres et les services chargés de la gestion des données) seraient sans cesse confrontés à des questions des utilisateurs concernant l'accès au système et son utilisation.

Les exploitants de réseaux (communes, services des eaux, etc.) et les services chargés de la gestion des données devront, à notre avis, être indemnisés de manière appropriée pour l'adaptation de leur modèle ainsi que pour la préparation et la livraison des données à la Confédération. Leur mise à disposition (« *open data* ») ne doit pas avoir pour conséquence que les services chargés de la gestion des données ne soient pas indemnisés.

Nous espérons que nos recommandations seront prises en compte et nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations.



Daniela Schneeberger  
Co-présidente du Forum PME  
Conseillère nationale, Vice-présidente de  
l'Union suisse des arts et métiers



Eric Jakob  
Co-président du Forum PME  
Ambassadeur, Chef de la Direction  
de la promotion économique du  
Secrétariat d'État à l'économie

Copies à : Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie  
du Parlement